



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commissariats

Question écrite n° 36348

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la baisse des effectifs du commissariat d'Oullins annoncée lors d'une récente réunion en préfecture du Rhône consacrée au contrat local de sécurité pour le sud-ouest lyonnais. Cette baisse serait motivée par le fait qu'il y aurait lieu de renforcer d'autres secteurs de l'agglomération - et notamment les communes de l'est lyonnais - alors même que les chiffres de la délinquance sont actuellement mauvais sur les communes d'Oullins et de Pierre-Bénite, que les effectifs du commissariat précité sont régulièrement utilisés à des fins de garde à l'hôpital Lyon-Sud, pour la sécurité du stade de Gerland ou bien encore pour la protection de personnalités lyonnaises. Il s'élève donc contre cette solution de facilité qui consiste à dépouiller un commissariat pour en garnir un autre et lui demande s'il entend revenir très rapidement sur cette inquiétante décision.

Texte de la réponse

Le commissariat de police d'Oullins, qui couvre quatre communes, Oullins, Sainte-Foy-lès-Lyon, La Mulatière, Pierre-Bénite, dépend de la circonscription de sécurité publique de Lyon (69). Le département du Rhône est considéré comme l'un des 26 départements les plus sensibles au plan national en matière de sécurité et bénéficie à ce titre de renforcements des moyens opérationnels qui y sont déployés. Ceci s'est traduit depuis le 1er janvier dernier par l'affectation en sortie d'école de 194 gardiens de la paix stagiaires dont 182 ont pris leurs fonctions à la circonscription de sécurité publique de Lyon qui bénéficie à ce jour d'un potentiel de 2 704 fonctionnaires (soit plus 86 fonctionnaires par rapport au 1er janvier 1999) assistés de 72 policiers auxiliaires et 307 adjoints de sécurité. Afin de répondre plus efficacement aux missions de police dans une perspective d'économie des moyens, et à l'issue d'une analyse des tableaux de service et d'emploi des effectifs de l'ensemble de la circonscription de Lyon, le directeur départemental de la sécurité publique a engagé un redéploiement des personnels dans le sens d'une répartition des prestations en concordance avec les indicateurs de la délinquance sur les différents secteurs et en considération des ratios police-population. Le commissariat de police d'Oullins, qui dispose au 1er décembre 1999 de 95 fonctionnaires assistés de 3 policiers auxiliaires et 11 adjoints de sécurité, a enregistré depuis janvier dernier une perte de 5 fonctionnaires du corps de maîtrise et d'application. Le potentiel d'Oullins fera l'objet d'une attention particulière lors des prochains mouvements de personnels dans le cadre des redéploiements effectués en faveur des départements très sensibles. Pour autant, ce service est intégré dans un maillage policier, affiné par la présence d'un dispositif d'îlotage mis en place sur les quatre communes de sa compétence, actuellement composé d'un brigadier de police et de 6 gardiens de la paix, assistés de 3 policiers auxiliaires et 4 adjoints de sécurité. De plus, l'évolution vers les patrouilles composées de deux fonctionnaires, permet une meilleure occupation du terrain tout en assurant la sécurité des fonctionnaires en intervention. Il va de soi que ces fonctionnaires bénéficient de l'appui permanent de tous les services de la circonscription et des moyens du commissariat central dont les équipes interviennent, selon les besoins, sur l'ensemble du ressort de la circonscription, ainsi que du concours apporté par les unités départementales, brigade anticriminalité et compagnie départementale d'intervention. Malgré une légère évolution de la délinquance sur certaines communes de son ressort au cours des 10 premiers mois de

1999 par rapport à 1998, le taux de criminalité constaté sur le ressort territorial de ce commissariat reste très inférieur aux taux moyens enregistrés sur les autres communes de la circonscription de Lyon. La sécurité constitue l'une des priorités du Gouvernement. Tel est le sens des décisions arrêtées en conseil de sécurité intérieure et dont la mise en oeuvre traduit la volonté d'assurer la sécurité quotidienne pour tous et partout. A cet égard, le développement de la police constitue l'axe prioritaire de la politique de sécurité publique. Une expérimentation concerne, dans un premier temps, les quartiers Saint-Jean, Bel-Air, Les Brosses, Cyprian-Bonnevay de la commune de Villeurbanne, et le quartier de Moulin-à-Vent à Venissieux. Le contrat local de sécurité intercommunal d'Oullins, en cours d'élaboration, a vocation à garantir la nécessaire dynamique de la politique de sécurité voulue par tous les responsables et acteurs locaux. Enfin, il est veillé à ce que les renforts très ponctuels mais parfois nécessaires notamment à l'organisation des services d'ordre pour les manifestations se déroulant au stade de Gerland, au-delà des unités départementales et des forces mobiles, n'obèrent pas la capacité opérationnelle des services locaux dans la prise en compte de leurs missions prioritaires de sécurité publique.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36348

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 octobre 1999, page 6136

Réponse publiée le : 10 janvier 2000, page 217